

député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), du député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) et de mon propre secrétaire parlementaire. Toutes ont réfuté avec succès, je pense, les allégations de certains autres députés, qui prétendent que le bill dont nous sommes saisis est mauvais ou inutile.

Mes fonctionnaires et moi-même attendons avec impatience les audiences du comité de la santé et du bien-être social où nous aurons l'occasion de donner tous détails utiles sur cette mesure et d'expliquer le sens et le but de chaque article. Je suis convaincu que, lorsque nous donnerons ces explications, les membres du comité verront la sagesse de ce bill et partageront mon espoir de le voir adopter et renvoyer aussitôt que possible devant la Chambre.

Certaines allégations des membres du Nouveau parti démocratique m'ont beaucoup amusé. Elles montrent qu'ils appuient le bill, ce dont je les remercie, mais leurs louanges ne sont pas très chaudes. L'assaut du député de Broadview (M. Gilbert) m'a fort divertit. Les membres du NPD ont affirmé, pendant toute la campagne électorale, que cette mesure ne serait jamais introduite. Si cette mesure est aussi inutile qu'ils le prétendent, je ne vois vraiment pas pourquoi ils s'y sont tellement intéressés pendant la campagne électorale. Naturellement, dans l'esprit du gouvernement comme dans celui du parti libéral, il n'y avait aucun doute que le bill serait présenté et il l'a été. S'il est aussi inefficace que le prétendent les néo-démocrates, pourquoi en ont-ils fait toute une affaire pendant la campagne électorale.

D'autre part, le député de Waterloo-Sud s'attribuait l'autre soir tout le mérite de la présentation du bill. Si celui-ci est aussi inopérant que lui et ses amis le prétendent, je suis étonné qu'il s'attribue tout le mérite de la nouvelle présentation. Mais tout cela est secondaire et de caractère purement politique; nous pouvons nous disputer là-dessus une autre fois.

Mais je tiens à souligner—et certains néo-démocrates ne semblent pas le savoir—que le bill à l'étude ne constitue qu'une partie du programme du gouvernement visant les médicaments. Le cabinet entend influencer comme il convient sur le prix des médicaments au Canada. Nous estimons que ces prix sont bien trop élevés, comme l'a déclaré le comité Harley. Nous sommes décidés à les réduire et le bill à l'étude ne constitue qu'une partie du programme entrepris pour forcer la baisse des prix.

● (4.50 p.m.)

Le projet de loi à l'étude vise à modifier la loi sur les brevets, de façon à accroître la concurrence au sein de l'industrie des médicaments et à exposer l'industrie des produits

pharmaceutiques au Canada au souffle de la libre concurrence sur le plan international. J'espère qu'elle aura d'heureux résultats. Tout ce que je puis dire, c'est qu'elle a été recommandée par trois commissions d'enquête—la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, la Commission Hall et la Commission Harley. J'approuve leurs recommandations et je crois, comme ces organismes, qu'une modification de ce genre à la loi sur les brevets aura des répercussions sur le prix des médicaments au Canada. Je l'espère en tout cas et le gouvernement compte là-dessus. Je suis sûr que nous pourrons en persuader les membres du comité de la santé et du bien-être social.

Je vais traiter, monsieur l'Orateur, de tous les points soulevés par les députés au cours du débat. Je les remercie de leurs interventions. Quelques-unes des critiques et suggestions pourront être examinées de façon approfondie au cours des audiences du comité, qui s'ouvriront bientôt, je l'espère.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est déferé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.)

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

AMENDEMENT TENDANT À SUBSTITUER LE
TAUX PRESCRIT PAR LE GOUVERNEUR
EN CONSEIL

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries), au nom de l'honorable M. Benson, propose la 2^e lecture et le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill n° C-151, loi modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

—Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est cinq heures?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT
ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Broadview—la Société Radio-Canada; le député de Calgary-Sud—les sports; le député de Frontenac—les finances.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit des bills publics, les bills privés et les avis de motion